

BULLETIN D'INFORMATION N°7

I. - LE SYNDICALISME AU QUEBEC

(Extrait d'une brochure éditée en 1970 par l'Office d'Information et de publicité du Gouvernement du Québec).

L'organisation des salariés en unions et syndicats a pris racine assez tardivement au Québec. On ne comptait au début du siècle que 135 sections syndicales contre 547 en Ontario. Aujourd'hui, la Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.) compte environ 225.000 membres, la Fédération des Travailleurs du Québec (F.T.Q.) : 206.000, la Corporation des Enseignants du Québec (C.E.Q.) : 65.000. Des milliers d'autres salariés se retrouvent dans des organismes de caractère syndical, mais sans affiliation aux centrales ci-dessus, comme les syndicats de policiers. Certains de ces syndicats ont des liaisons plus ou moins étroites avec les syndicats U.S.

La vie est active dans le domaine des relations du travail. Durant l'année 1968, 1726 conventions collectives ont été signées, établissant les conditions de travail et les salaires d'environ 650.000 québécois. Il y a eu la même année 137 grèves touchant 34.421 salariés et causant la perte de plus d'un million de journées de travail.

Le Code du Travail, principale législation ouvrière du Québec, reconnaît le droit d'association et régit l'accréditation des syndicats, les négociations de contrat de travail, le droit de grève et son exercice. Seuls les policiers et les pompiers au service des municipalités sont privés du droit de grève. Tous les autres salariés en bénéficient, y compris les enseignants, les employés d'hôpitaux et les fonctionnaires.

Toute convention collective de travail est signée pour une durée minimum d'un an et maximum de trois ans. Dans le cas des salariés des municipalités et des commissions scolaires (autres que les enseignants) le contrat de travail doit être signé pour une durée de deux ans et peut contenir une clause de réajustement automatique des salaires selon les variations de l'indice canadien des prix à la consommation.

II. - LES SERVICES QUEBÉCOIS DE L'IMMIGRATION A PARIS

Les services québécois de l'immigration sont désormais installés 10, rue Auber à Paris. A l'occasion de l'ouverture de ces bureaux, le journal "Le Soleil" du 22 décembre 1970 écrit notamment :

" La philosophie de base du travail du bureau de l'immigration à  
" Paris était la suivante : pas d'appel à l'immigration de masse,  
" mais un strict recrutement de candidats qualifiés à qui un em-  
" ploi est garanti à l'arrivée au Québec ; aucun départ ne se  
" faisant sans qu'un emploi sûr n'ait d'abord été trouvé pour le  
" candidat.  
" Cette politique est encore officiellement en vigueur, mais les  
" faits imposent dès maintenant d'envisager un changement de cap.  
" D'abord les Français immigreront de moins en moins. En 1966, le  
" Canada recevait 7.872 immigrants venus de France (tous n'étant  
" pas Français) ; en 1967 : 10.122, en 1968 : 8.184, en 1969 :

...../.....

"seulement 5.549. On prévoit pour 1970 un nombre d'un peu plus de  
" 4.000. Sera-ce encore moins en 1971 ?

" Un deuxième fait, c'est que de faire fonctionner le  
" service québécois de l'immigration à Paris comme un véritable  
" bureau de placement suppose que l'on dispose au Québec de don-  
" nées et de structures qui permettent d'élaborer une véritable  
" politique d'immigration basée sur l'emploi, d'informer précisé-  
" ment le bureau de Paris et de recevoir les candidats choisis.  
" Or ce n'est pas le cas actuellement, du moins on n'a pas encore  
" à Québec tous les services qui permettraient au bureau de Paris  
" de fonctionner à plein régime.

" Ces faits imposent au bureau de Paris de reviser sa  
" politique dans le sens suivant : recruter dans toute l'Europe  
" et pas seulement en France, se faire connaître plus qu'avant,  
" moins insister sur le placement et s'adresser en général à tout  
" francophone susceptible d'immigrer. Il ne s'agit pas cependant  
" de se lancer dans l'immigration en masse par opposition à l'immi-  
" gration strictement sélective pratiquée jusqu'à maintenant.

" Mais un fait s'impose : bon an, mal an, le Québec re-  
" çoit au moins 25.000 immigrants. Puisqu'il en est ainsi, se dit-  
" on, aussi bien élargir le champ d'action du service de Paris et  
" faire qu'il y ait le plus grand nombre possible de francophones  
" sur ces 25.000 immigrants annuels.

" .....  
" Enfin, en faisant de la langue française un des prin-  
" cipaux critères de base de sa politique d'immigration, le Québec  
" prend un engagement vis-à-vis des personnes qu'il aura attirées  
" par ce biais : celui de les faire travailler en français. N'est-  
" ce pas cela finalement le véritable défi d'une politique québé-  
" coise de l'immigration ?

### III. - VIE DE L'ASSOCIATION

#### A. A PARIS

L'activité parisienne a surtout été marquée en décembre  
par le déroulement du colloque sur la coopération franco-québécoise  
le 3 décembre, le buffet-rencontre du 18 décembre et la préparation  
du voyage de l'été prochain.

1/ Le colloque du 3 décembre sur la coopération franco-québécoise  
a obtenu un réel succès, réunissant plus d'une centaine de parti-  
cipants dans la salle de conférence de la Mairie du 4ème arrondis-  
sement.

La réunion débuta par les exposés très intéressants de  
M. Alain PEYREFITTE, président d'honneur de FRANCE-QUEBEC, de M.  
LAURENT et de M. MICHAUD, respectivement présidents des délégations  
française et québécoise à la 10ème session de la Commission Perma-  
nente de Coopération Franco-Québécoise, sur l'historique, l'évolu-  
tion et les orientations de la coopération.

Puis deux jeunes coopérants français et québécois fi-  
rent part de leur expérience personnelle et des enseignements  
qu'ils pensaient pouvoir en tirer. Enfin, un certain nombre de  
participants exposèrent leur point de vue sur tel ou tel problème  
particulier, notamment sur l'intérêt que présenterait la création  
à Paris d'un Institut du Québec.

A l'issue de la réunion, tous les participants se re-  
trouvèrent dans le cadre magnifique des salons de l'hôtel de Ville  
où M. Didier DELFOUR, Président du Conseil de Paris, avait organisé  
une réception en leur honneur.

Une brochure résumant l'ensemble des interventions fai-  
tes au cours de ce colloque va être imprimée et adressée à tous

...../.....

...../.....

Les adhérents qui trouveront par ailleurs ci-joint en annexe le texte du communiqué conjoint des délégations québécoise et française rédigé à la suite de la X<sup>e</sup> Session de la Commission Parlementaire.

## 2/ Buffet-rencontre du 18 décembre

Le second buffet-rencontre de l'année s'est déroulé le 18 décembre au siège de l'Association, grâce au dévouement de la commission féminine qui avait confectionné gâteaux et sandwichs en abondance.

Plus d'une centaine de jeunes gens ont ainsi pu se réunir, discuter et danser dans une ambiance sympathique jusqu'au delà de minuit.

## B. EN PROVINCE

### 1. ANGOULÊME

Le 29 novembre, l'Association "AMIELES FEMISE-QUEBEC CHARENTAIS" organisait une réunion à la Chambre de Commerce d'Angoulême. Maître CHIRON, maire d'Angoulême, ainsi qu'un certain nombre de notabilités de la ville et de la région parmi lesquelles M. CHARPRAUD, vice-consul du Canada à Bordeaux et M. BELLOUIN, maire de Brouage, avaient bien voulu accepter de se rendre à l'invitation de M. SIMARD, le dévoué Président de l'Association.

Une assistance nombreuse, après la présentation du film "Transcanadienne", écouta avec beaucoup d'intérêt la conférence de M. Gilles LOISELLE, conseiller à l'information de la Délégation Générale, sur la situation au Québec.

En fin de matinée, à l'hôtel de ville, M. CHIRON avait offert un vin d'honneur à toutes les personnalités auxquelles s'étaient joints cinq jeunes Québécoises et Québécois enseignant actuellement dans la région de Bordeaux.

### 2. CHATELLERAULT

Madame LECLERC, après avoir, à Angoulême, passé le flambeau à Madame CAILLAUD, s'est désormais fixée à Châtellerault où elle compte bien oeuvrer à nouveau au profit de l'amitié franco-québécoise, comme elle l'avait fait si efficacement dans son ancienne résidence.

### 3. COTE D'AZUR QUEBEC

L'Association, encore toute récente, poursuit son développement dans la région niçoise. Une réunion inaugurale est prévue pour le 30 janvier avec la participation d'un représentant de la Délégation Générale du Québec.

## IV.- CARNET DE L'ASSOCIATION

M. Robert PREVOST, conseiller au Tourisme à la Délégation Générale du Québec, a rejoint au Québec son poste de sous-ministre à la Direction Générale du Tourisme, après avoir achevé sa mission d'organisation à Paris. Il adresse à l'Association ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

## V. - VOYAGE

Le voyage d'été au Québec annoncé dans le bulletin n°6 reste à l'ordre du jour. Le Bureau de l'Association doit prendre très prochainement position sur les diverses propositions qui

...../.....

.../.....

nous sont faites. Les adhérents seront aussitôt prévenus des modalités du voyage et des différentes options offertes.

Il est rappelé que les participants doivent pouvoir justifier de six mois d'ancienneté comme membre de l'association.

Nous serions reconnaissants aux adhérents intéressés de bien vouloir en prévenir le secrétariat et d'indiquer les noms et adresses de leurs amis susceptibles de participer à ce voyage.

#### VI. - RENOUELEMENT DES COTISATIONS

Le Trésorier se rappelle au bon souvenir des adhérents qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation pour l'année 1971 (50F membre bienfaiteur - 20F membre actif - 10F étudiant). Modes de paiement recommandés : chèque barré établi au nom de l'Association FRANCE-QUEBEC et adressé 54 avenue de Saxe Paris 7ème ; ou chèque de virement postal envoyé avec ses trois volets au siège de l'Association ou directement au Centre de Chèques Postaux "LA SOURCE" (45-Loiret) - CCP de l'Association : 307. 26.17.

#### VII. - INSIGNES DE L'ASSOCIATION

Cet insigne (drapeau émaillé aux couleurs de la France et du Québec) peut être expédié aux adhérents désireux de le recevoir contre versement de la somme de six francs (de préférence en timbres postes) adressé au siège de l'Association.

#### VIII. - NOUVELLES DIVERSES

- 1- L'Association Générale des Etudiants Québécois en France (A.G.E.Q.F.) a inauguré en décembre ses nouveaux locaux 6, rue des Fossés Saint-Marcel Paris 5ème.
- 2- La Compagnie Générale de Radiologie a décidé d'implanter au Québec une usine de matériel radiologique et médical à Lachute dans le comté d'Argenteuil (Compagnie Générale de Radiologie du Canada Limité.). On estime que cette usine, où le français sera utilisé comme langue de travail, procurera 200 emplois en 1972, et 350 en 1975.
- 3- Le prix littéraire France Canada, destiné à faire connaître en France les écrivains québécois et offert par le ministère des Affaires Culturelles du Québec, a été attribué le 24 novembre 1970 à M. Gaston MIRON pour son ouvrage "L'homme rapaillé". Le jury, présidé par M. Pierre Henri SIMON de l'Académie française se composait de Pierre EMMANUEL de l'Académie Française, Pierre de BOISDEFFRE, Jean CAYROL, Gabriel d'AUBAREDE, Alain BOSQUET, Samuel SILVESTRE de SACY, Auguste VIATTE et Michel BERNARD.

#### IX. - DEUX EXEMPLES CONCRETS DE COOPERATION SCOLAIRE

Deux expériences de coopération scolaire ont été lancées cet automne à Paris grâce à l'initiative de deux professeurs.

- 1 - La première dans un collège de GAGNY (Seine Saint-Denis) dans le cadre de la Fédération des Clubs UNESCO, avec le concours du Proviseur et de la plupart des professeurs. L'objectif pour 1970-1971 est de faire connaître le Canada et de commencer l'année par un voyage au Canada. Des échanges de correspondance et de documents sont organisés entre l'école de GAGNY et le

.../.....

...../.....

lycée de Vaudreuil au Québec.

Afin de sensibiliser les élèves à cette expérience et à l'initiative d'un des professeurs, Mademoiselle CHAPPELLIER, une exposition fut organisée les 28 et 29 novembre à la mairie de Gagny sur "Le Québec : une province du Canada". Mise sur pied avec la collaboration des élèves, et réunissant un choix important de documents et d'échantillons sur la végétation et les productions du Québec, cette exposition fut inaugurée le 28 novembre en présence du député maire de Gagny et des représentants de la Délégation Générale du Québec et de l'Association FRANCE QUEBEC. Une seconde exposition est prévue en juin prochain à l'Ecole Sévigné de Gagny, avant le départ du voyage au Québec.

2 - La seconde expérience a été lancée dans une école primaire du 13ème arrondissement, à l'initiative d'un des professeurs, M. CUBIZOLLES. Celui-ci part de l'idée que les liens entre Québécois et Français doivent se nouer individuellement dès l'enfance et que, par les enfants, il sera possible d'atteindre les parents. Il a donc organisé un échange de correspondance entre les élèves de sa classe et les élèves d'une classe analogue au Québec, chaque élève ayant son correspondant et les expéditions sont faites sous le contrôle du professeur.

Les premiers résultats de cette expérience sont très encourageants et M. CUBIZOLLES espère bien aboutir, après les échanges de correspondance, à des échanges de jeunes gens.

---

A N N E X E au bulletin n°7

COMMUNIQUE CONJOINT  
des  
DELEGATIONS QUEBÉCOISE et FRANÇAISE

à la suite de la Xème session de la Commission Permanente franco-québécoise

---

La dixième session de la Commission permanente franco-québécoise s'est tenue à Paris, du 30 novembre au 4 décembre 1970, sous la présidence de M. Pierre LAURENT, Directeur général des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques au Ministère des Affaires Etrangères. M. Yves MICHAUD, Commissaire général à la Coopération avec l'Extérieur au Ministère des Affaires inter-gouvernementales, dirigeait la Délégation québécoise.

La Commission a défini les orientations fondamentales du programme de coopération pour l'année 1971 et déterminé les moyens financiers correspondants.

Répondant à la demande prioritaire du Gouvernement Québécois, un effort exceptionnel sera fait l'année prochaine pour développer l'usage du français comme langue du monde du travail. Des experts français aideront notamment les autorités

...../.....

...../.....

québécoises à établir des vocabulaires techniques dans un certain nombre de secteurs de l'industrie, du commerce et des services, et d'importantes mesures propres à faciliter la diffusion et l'usage de ces lexiques ont été arrêtées. Dans la même perspective, il a été décidé d'établir en commun des matériels audiovisuels destinés, d'une part, à appuyer cette nouvelle action linguistique, d'autre part, à faciliter l'enseignement du français dans les écoles et à développer les échanges culturels par des moyens modernes.

L'expérience des échanges de maîtres qui, au cours de l'année 1969-1970, avait concerné 60 jeunes maîtres québécois et français, a été non seulement renouvelée mais très largement accrue pour l'année scolaire en cours. Elle intéressera désormais 500 jeunes maîtres, à raison de 250 de part et d'autre ; ces maîtres assumeront la responsabilité entière de classes dans des établissements scolaires du Québec d'une part, de France d'autre part.

1 Dans le domaine des bourses, il a été décidé, en 1971, de réserver de préférence les bourses nouvelles à des étudiants du niveau du 3<sup>ème</sup> cycle, en particulier dans les disciplines scientifiques et technologiques, et d'accroître les possibilités de stages de caractère industriel. C'est ainsi que sera étendu le système des stages industriels offerts aux élèves qui sortent des collèges d'enseignement général et professionnel, en vue de favoriser leur insertion dans la vie professionnelle.

C'est compte tenu de ces principales orientations nouvelles que l'important budget de la coopération franco-québécoise a été redistribué grâce, d'une part, à des transferts de moyens et, d'autre part, à un nouvel accroissement des moyens financiers auquel il a été procédé de part et d'autre, les deux gouvernements affirmant ainsi leur volonté de développer, d'approfondir et de rendre plus efficace encore la coopération franco-québécoise.

---